

Vœu du CESER sur l'élaboration du nouveau pacte d'accessibilité pour la Bretagne

Le CESER regrette d'apprendre par la presse que le pacte d'accessibilité pour la Bretagne devrait être signé à Rennes, en présence du Premier ministre, lors de la session du Conseil régional du 8 février 2019, sans qu'il lui ait été préalablement et dans les délais soumis pour avis, comme le prévoient les textes.

L'annonce de l'abandon du projet d'aéroport à Notre-Dame-des-Landes en janvier 2018 a été suivie d'un dialogue avec l'Etat pour rappeler et affirmer d'une seule voix les enjeux de l'accessibilité de la Bretagne et les attentes des collectivités territoriales, formalisées dans le pacte d'accessibilité pour la Bretagne.

Le CESER a émis un vœu (mars 2018) puis un avis (avril 2018) sur le premier projet de pacte adopté par le Conseil régional en février 2018, soulignant l'enjeu de l'accessibilité de la Bretagne mais aussi l'opportunité offerte par le pacte d'accessibilité de renforcer les actions engagées en faveur du décroisement des politiques sectorielles.

Ce pacte devait être signé au mois de juillet 2018, une fois les conclusions de la mission Rol-Tanguy connues et arbitrées.

Les négociations se sont poursuivies et un nouveau projet a été présenté en CTAP le 24 janvier 2019. Lors de cette réunion, le CESER a pu prendre connaissance de ce projet non stabilisé, construit autour de 18 engagements qui faisaient toujours, à cette date, l'objet de négociations.

Le CESER a appelé de ses vœux l'aboutissement rapide de ce projet, notamment à l'occasion de l'examen du Budget primitif pour 2019, mais exprime son incompréhension de l'urgence affichée aujourd'hui pour un projet en négociation depuis un an, qui ne permet pas de respecter l'obligation de consultation préalable du CESER.

Comme il a déjà pu l'exprimer, le CESER s'inquiète fortement du non-respect de cette obligation comme du non-respect des délais et des conséquences sur les processus de construction de l'action publique, de consultation de la société civile et d'expression citoyenne. Si ces processus demandent du temps, l'actualité nous rappelle qu'ils sont le fondement d'une action publique démocratique.

Le CESER estime important de contribuer au pacte d'accessibilité pour la Bretagne en y apportant le regard de la société civile et s'exprimera sur ce dossier lors de sa session du 25 mars 2019.

**Ce vœu du CESER a été adopté à l'unanimité par
le Bureau réuni en urgence le 4 février 2019**